

Mobilité

Parler de mobilité durable mène spontanément à s'intéresser à l'impact environnemental des déplacements. De nombreux efforts sont ainsi faits pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais, dans le même temps, le nombre de déplacements augmente. Résultat, la quantité de gaz polluants émis ne faiblit pas.

Définition

« La mobilité durable consiste à satisfaire la liberté de déplacement des personnes tout en cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement. La mobilité englobe les moyens de transport mais également la capacité de chacun à se déplacer »

(Source: ADEME)

Enjeux

Économiques

➤ Investir dans des moyens de transport durables pour réduire les coûts de long terme

Sociaux et éthiques

➤ Faciliter les déplacements de l'intégralité de la population
➤ Favoriser l'égalité d'accès aux services de transports des individus
➤ Appréhender la mobilité comme un pilier essentiel de l'intégration sociale et professionnelle

Environnementaux

➤ Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux moyens de transport

Obligations

Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS)

(Publication de la LFSS de 2009 portant sur les frais assurés par la Sécurité Sociale)

➤ Prise en charge par l'employeur de 50 % minimum du montant de l'abonnement de transports publics de ses employés

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

(loi du 24 décembre 2019 portant sur la mise en place de transports du quotidien plus faciles, moins coûteux et plus propres)

➤ Créer des voies réservées aux véhicules de transport en commun, taxis, véhicules transportant un nombre minimal d'occupants (covoiturage) afin de faciliter l'accès aux transports durables

➤ Équiper les bâtiments de stations de recharge de véhicules électriques (pour les bâtiments neufs (2017) et pour certains bâtiments existants depuis 2012)

Stationnement des vélos

(décret du 25 juillet 2011 relatif au stationnement des vélos et à la recharge des véhicules électriques)

➤ Prévoir des infrastructures permettant le stationnement sécurisé des vélos

➤ Assurer la surveillance ou la fermeture de ces espaces

➤ Disposer d'une capacité de stationnement pour vélos supérieure ou égale à 15 % de l'effectif total de salariés accueillis simultanément

Actions

➤ **Délimiter un espace dédié à la mobilité** au sein de l'établissement afin d'informer et de sensibiliser

➤ **Mutualiser les solutions de mobilité douce** (collaborer avec les entreprises voisines afin d'établir un plan de mobilité adapté et efficace)

➤ **Prendre en charge les frais de transport du personnel au-delà de l'obligation légale** (prime transport, indemnités kilométriques, forfait de mobilité durable)

➤ **Encourager et faciliter les démarches d'adoption de moyens de transport alternatifs**

➤ **Aménager un espace dédié aux covoitureurs** (places réservées au plus proche des bâtiments,...)

➤ **Engager les équipes dans le covoiturage** intra-service, interservices et interentreprises d'un même secteur géographique (communication des horaires et adresse du personnel volontaire afin de faciliter la mise en place des trajets...)

➤ **Aménager le site pour les véhicules électriques**

➤ **Mettre en place des kits piétons et cyclistes** pour favoriser la sécurité
➤ **Aménager un espace dédié au vélo** (abrité, sécurisé...)

➤ **Former le personnel à l'écoconduite.**



Adopter et faire adopter la mobilité durable: par où commencer?

> **Réaliser un état des lieux des pratiques de mobilité existantes au sein de l'établissement et dans les entreprises/établissements voisins**

> **Définir des objectifs et des indicateurs (part du personnel se déplaçant en vélo, part du personnel habitant loin et n'ayant d'autre moyen qu'une voiture individuelle...)**

> **Sensibiliser, informer et former (identifier une équipe de travail volontaire à disposition du personnel afin de répondre à leur interrogation et de les accompagner dans un changement d'habitudes...)**

En chiffres

3

En pourcentage, c'est la part de covoiturage dans les déplacements domicile-travail en France

7

C'est, en millions, le nombre de français qui rencontrent des problèmes lors de leurs déplacements quotidiens domicile-travail



Quels outils de diagnostic et de suivi?

> Recommandations des Ministères du Logement et de la Transition écologique regroupées dans le « **Guide du stationnement des vélos dans les espaces privés** »

> Programmes de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

- **Programme Alvéole** pour la mise en place d'infrastructures de stationnement de vélos
- **Programme Advenir** pour offrir des aides financières pour le déploiement de points de recharge de véhicules
- **Programme Licov** pour le déploiement des lignes de covoiturage

> Outils de création de cartes isochrones (**Géoportail, Isomaps...**)

> Création ou utilisation d'applications existantes de covoiturage sur les trajets domicile-travail

> **Affiches de sensibilisation** réalisées par l'ADEME

> Réalisation du « **Challenge de la mobilité** » tous les ans par l'ADEME

LE SAVIEZ-VOUS?

La journée mondiale pour le vélo est le **3 juin!**
Semaine de la mobilité: **du 16 au 22 septembre!**



Acteurs institutionnels principaux

AOM

> Autorité Organisatrice de la Mobilité

ART

> Autorité de Régulation des Transports



Ministère de la transition écologique et sociale



ADEME

> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



À savoir

Les moyens de transport n'émettent pas tous la même quantité de gaz à effet de serre. Du moins polluant au plus polluant, ils se rangent de la manière suivante (émissions de CO₂ par kilomètre parcouru):

- > **Vélo** (0 g/km)
- > **Tramway** (3,8 g/km)
- > **Métro** (4,1 g/km)
- > **RER** (4,2 g/km)
- > **TGV** (12 g/km)
- > **Bus et car** (110 g/km)
- > **Scoter** (115 g/km)
- > **Voiture** (150-190 g/km)
- > **Avion** (360 g/km)